

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Kofinanziert von
der Europäischen Union

Grande Région | Großregion

Logique d'intervention et indicateurs

Programme
Interreg Grande Région 2021-2027

Version n°1 du 30/03/2023

Sommaire

1.	Informations générales.....	3
2.	Utilisation des indicateurs	3
3.	Création d'une logique d'intervention (Demande de concours).....	3
4.	Procédure d'utilisation des indicateurs de réalisation et de résultat	4
5.	Description et précisions sur les indicateurs de réalisation et les indicateurs de résultat	5
	Priorité 1 : Une Grande Région plus verte, préservant ses ressources naturelles et sa biodiversité et favorisant l'adaptation au changement climatique et la transition vers une économie circulaire 5	
	Priorité 2 : Une Grande Région plus sociale dans laquelle le pilier européen des droits sociaux est mis en œuvre sur une base transfrontalière	12
	Priorité 3 : Une Grande Région plus proche de ses citoyens, promouvant un développement intégré et durable dans les zones locales transfrontalières.....	24
	Priorité 4 : Une Grande Région qui améliore la gestion de la coopération transfrontalière et encourage les échanges interculturels entre les citoyens	32
6.	Annexes	42
	Priorité 1 - Une Grande Région plus verte - Indicateurs de réalisation	42
	Priorité 1 - Une Grande Région plus verte - Indicateurs de résultat.....	43
	Priorité 2 - Une Grande Région plus sociale - Indicateurs de réalisation	44
	Priorité 2 – Une Grande Région plus sociale - Indicateurs de résultat.....	45
	Priorité 3 – Une Grande Région plus proche des citoyens - Indicateurs de réalisation	46
	Priorité 3 – Une Grande Région plus proche des citoyens - Indicateurs de résultat.....	46
	Priorité 4 - Une meilleure gouvernance de la coopération transfrontalière dans la Grande Région - Indicateurs de réalisation.....	47
	Priorité 4 - Une meilleure gouvernance de la coopération transfrontalière dans la Grande Région - Indicateurs de résultat	48

1. Informations générales

Dans le cadre de la programmation actuelle, une attention particulière est accordée à la mesure des résultats des projets, et à l'établissement de liens entre les résultats des projets et les objectifs du programme (principe de l'orientation vers les résultats).

Ainsi, chaque programme doit se fixer un **cadre de performance**, permettant au programme et à la Commission européenne, de suivre les progrès réalisés par les projets pendant la période de programmation au niveau des objectifs spécifiques.

Afin de pouvoir mesurer les progrès de ce cadre de performance, les programmes doivent renseigner des indicateurs de réalisation (RCO), et des indicateurs de résultat (RCR). Les RCO mesurent les progrès au niveau des objectifs spécifiques et les RCR mesurent le progrès au niveau de la stratégie du programme. Par conséquent, grâce à la mise en œuvre des projets, et à l'atteinte des indicateurs de réalisation, le programme pourra renseigner ses indicateurs de résultat.

Indicateur de réalisation (RCO)

Les indicateurs de réalisation concernent chaque projet subventionné par le programme. Ils mesurent les réalisations directes d'un projet et sont utilisés pour évaluer la contribution du projet à la stratégie du programme. Chaque projet estime sa contribution aux indicateurs de réalisation de l'objectif spécifique choisi et établit le lien avec ses objectifs escomptés. Les indicateurs de réalisation sont mentionnés dans le programme de coopération au point « Indicateurs » de chaque priorité.

Exemple : RCO83 – Stratégies et plans d'action élaborés conjointement

Indicateur de résultat (RCR)

Les indicateurs de résultat sont liés aux objectifs stratégiques du programme et mesurent ainsi son apport à la stratégie de l'Union Européenne. Ils concernent la mise en œuvre des priorités du programme sur l'ensemble du territoire de coopération, et permettent d'y mesurer des changements sur le long terme. L'Autorité de gestion du programme recueille les données correspondantes pour effectuer un suivi du degré de réalisation des objectifs. Les indicateurs de résultat sont mentionnés dans le programme de coopération au point « Indicateurs » de chaque priorité.

Exemple : RCR79 – Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations

Les valeurs intermédiaires doivent être atteintes par les RCO d'ici à la fin de l'année 2024, et les valeurs cibles doivent être atteintes par les RCO et RCR d'ici à la fin de l'année 2029.

2. Utilisation des indicateurs

Le choix et la valeur des indicateurs de réalisation doivent faire l'objet d'une réflexion lors du montage du projet et lors du dépôt de la demande de concours.

Les indicateurs de résultats et de réalisation doivent être présentés et pris en compte dans la définition des objectifs du projet pour atteindre les résultats visés par le programme, au plus tard dans le dossier complet de demande de concours FEDER. Il s'agit de préciser quelles actions vont permettre d'atteindre les objectifs.

3. Création d'une logique d'intervention (Demande de concours)

Un projet Interreg Grande Région est élaboré dans le cadre d'un objectif spécifique, qui découle d'un objectif stratégique du programme. Un lien logique doit être établi entre l'objectif spécifique du programme et l'objectif principal du projet. Il est important d'assurer la cohérence entre ces deux objectifs.

La demande de concours reprend les éléments suivants:

- Partie A1 « Identification du projet » : reprend la priorité du programme et l'objectif spécifique de la priorité du programme sélectionnés. Cette partie est reliée à la partie C de la demande de concours.
- Partie C « Description du projet » et notamment la partie C.1 « Objectif principal du projet » revient sur le lien entre l'objectif stratégique du programme et l'objectif principal du projet. Il s'agit de décrire l'objectif, sachant que ce dernier doit être :
 - réaliste et réalisable d'ici la fin du projet ;
 - mesurable à l'aide d'actions concrètes ;
 - adapté au(x) public(s) cible(s) et au(x) territoire(s) sur lequel (lesquels) il est mis en œuvre

4. Procédure d'utilisation des indicateurs de réalisation et de résultat

	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
Responsable de la quantification et de l'utilisation justifiée des indicateurs	Le partenaire chef de file (dans sa fonction de responsable de la mise en œuvre du projet).	
Document source	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de concours FEDER • Tableau de suivi des indicateurs du projet 	
Fréquence du reporting	31 mai et 30 novembre de chaque année de mise en œuvre du projet.	A la clôture du projet ou un an suivant la clôture du projet.
Remarques	<ul style="list-style-type: none"> • Seuls les indicateurs de la priorité du programme de coopération, dans lequel s'inscrit le projet, seront choisis • Les informations doivent être précises et réalistes : données chiffrées précises, pas d'estimation, ni de fourchette • Afin d'utiliser correctement les indicateurs, les partenaires financiers sont priés de prendre connaissance de la définition de chaque indicateur, telles que décrites dans le Programme de coopération et dans l'aperçu global ci-dessous. 	

5. Description et précisions sur les indicateurs de réalisation et les indicateurs de résultat



Priorité 1 : Une Grande Région plus verte, préservant ses ressources naturelles et sa biodiversité et favorisant l'adaptation au changement climatique et la transition vers une économie circulaire

INDICATEURS DE REALISATION

Intitulé de l'indicateur	Participations à des actions communes transfrontières
Numéro de l'indicateur	RCO81 ¹
Identifiant JEMS par objectif spécifique	OSP 2 : GRCO-2811 et GRCO-2812
Description et précisions	<p>L'indicateur compte le nombre de participations aux actions conjointes transfrontalières mises en œuvre dans les projets soutenus. Les actions conjointes pourraient inclure, par exemple, des activités d'échange, des visites d'échange, des séminaires, etc.</p> <p>Les participations se rapportent à des individus. L'indicateur ne couvre pas les participations à des réunions internes des partenaires.</p>
Unité de mesure	Nombre d'individus
Exemples	<p>Des actions communes transfrontalières peuvent être organisées entre :</p> <ul style="list-style-type: none">- acteurs du traitement des eaux usées ;- acteurs de l'agriculture biologique ;- acteurs cherchant à développer des chaînes de valeur transfrontalières ;- représentants de la société civile, associations et organismes publics impliqués dans la promotion de modes de vie et de comportements économes en ressources, encourageant une utilisation raisonnée et partagée des ressources (par l'innovation sociale) ;- acteurs impliqués dans les nouveaux systèmes d'audit opérationnel et de gestion permettant une utilisation raisonnée et plus efficace des ressources ;- PME cherchant à réduire l'impact environnemental des produits tout au long de leur cycle de vie ;- etc.
Objectifs spécifiques et mesures concernés	OSP2-M1, M2
Valeurs intermédiaires (2024)	175
Valeurs cibles (2029)	1 750

¹ Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

Intitulé de l'indicateur **Stratégies et plans d'action élaborés conjointement**

Numéro de l'indicateur RCO83

Identifiant JEMS OSP 1 : GRCO-1831 ; GRCO-1832 et GRCO-1833

par objectif spécifique OSP 2 : GRCO-2831 et GRCO-2832

OSP 3 : GRCO-3831 ; GRCO-3832 et GRCO-3833

Description et précisions

L'indicateur compte le nombre de stratégies ou de plans d'action communs développés par les projets soutenus :

- une **stratégie** développée conjointement vise à établir une manière ciblée d'atteindre un processus axé sur les objectifs dans un domaine spécifique ;
- un **plan d'action** traduit une stratégie existante élaborée conjointement en actions.

Unité de mesure

Nombre de stratégies ou de plans d'action

Exemples

Stratégies et plans d'action développés dans les domaines suivants :

- gestion durable de l'eau ;
- organisation d'une gouvernance multiniveau visant à réduire la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes ;
- sensibilisation du public à l'adaptation au changement climatique ;
- promotion de l'agriculture biologique et des circuits courts de commercialisation ;
- promotion de modes de vie et de comportements économes en ressources, encourageant une utilisation raisonnée et partagée des ressources ;
- recyclage de déchets et valorisation de matériaux réputés inutiles (upcycling) ;
- préservation et promotion de la biodiversité ;
- utilisation des espaces libres restants et des friches industrielles ;
- promotion de la conception écologique collective de quartiers urbains proches de la frontière (fonction résidentielle) ou de zones mixtes (fonction résidentielle et commerciale) ;
- encouragement des travailleurs frontaliers à opter pour les transports en commun et/ou des formes de mobilité douce ;
- etc.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP1-M1, M2, M3

OSP2-M1, M2

OSP3-M1, M2, M3

Valeurs intermédiaires (2024) 5

Valeurs cibles (2029) 75

Intitulé de l'indicateur Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets

Numéro de l'indicateur RCO84

Identifiant JEMS OSP 1 : GRCO-1841 ; GRCO-1842 et GRCO-1843

par objectif spécifique OSP 3 : GRCO-3841 ; GRCO-3842 et GRCO-3843

Description et précisions

La portée d'une action pilote développée conjointement pourrait être de tester des procédures, de nouveaux instruments, outils, expérimentation ou transfert de pratiques.

Pour être comptabilisée dans cet indicateur, l'action pilote doit non seulement être **développée**, mais également **mise en œuvre** au sein du projet. Sa mise en œuvre devrait être finalisée d'ici la fin du projet.

Unité de mesure

Nombre d'actions pilotes

Exemples

Actions pilotes mises en œuvre dans les domaines suivants :

- lutte contre la prolifération d'espèces nuisibles indigènes ou exotiques ;
- prévention contre la formation d'îlots de chaleur ;
- création de réseaux transfrontaliers entre les centres d'excellence existants dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ;
- lutte contre les espèces invasives ayant un impact négatif sur la biodiversité ;
- promotion de pratiques agricoles et viticoles permettant de préserver la biodiversité et les éléments de paysage ;
- mesures de verdissement des bâtiments ;
- promotion du covoiturage, des vélos en libre-service, de l'autopartage, l'électromobilité, la conception et l'installation d'infrastructure pour vélos, l'utilisation des véhicules à hydrogène ;
- etc.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP1-M1, M2, M3

OSP3-M1, M2, M3

Valeurs intermédiaires (2024) 4

Valeurs cibles (2029) 58

Intitulé de l'indicateur Participations à des actions de formation communes

Numéro de l'indicateur RCO85²

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 1 : GRCO-1853

Description et précisions L'indicateur compte le nombre de participations à des programmes de formation conjoints. Les participations correspondent au **nombre de participants** ayant commencé la formation. Un programme de formation conjoint implique **l'acquisition de savoir** sur un certain sujet, et la formation de participants sur plusieurs sessions. Un événement/réunion/session interne unique où l'information est disséminée à une audience ne doit pas être considéré comme un programme de formation.

Le double comptage des participants à plus d'un programme de formation organisé par le même projet doit être exclu.

Unité de mesure Nombre d'individus

Exemples Formations effectuées dans le cadre de l'éducation dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP1-M3

Valeurs intermédiaires (2024) 60

Valeurs cibles (2029) 500

² Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

Intitulé de l'indicateur Solutions élaborées conjointement**Numéro de l'indicateur** RCO116**Identifiant JEMS** OSP 2 : GRCO-21161 et GRCO-21162
par objectif spécifique OSP 3 : GRCO-31161 ; GRCO-31162 et GRCO-31163**Description et précisions**

L'indicateur compte les solutions développées conjointement et mises en œuvre par les projets soutenus. La portée d'une solution conjointe pourrait être d'identifier une difficulté commune et de la résoudre de manière conjointe.

Chaque projet soutenu a vocation à apporter une réponse, une solution, une piste de résolution. Celle-ci doit être clairement établie au regard d'un état des lieux au démarrage du projet et identifiée comme telle pour être comptabilisée.

Unité de mesure Nombre de solutions**Exemples**

Solutions développées dans les domaines suivants :

- introduction de nouvelles technologies et de nouveaux procédés de traitement des eaux usées ;
- valorisation ou élimination durable de différentes catégories de déchets ;
- réintroduction d'espèces animales et végétales menacées ou en déclin ;
- création d'espaces verts interurbains ;
- encouragement des travailleurs frontaliers à opter pour les transports en commun ;
- etc.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP2-M1, M2
OSP3-M1, M2, M3**Valeurs intermédiaires (2024)** 1**Valeurs cibles (2029)** 28

INDICATEURS DE RESULTAT

Intitulé de l'indicateur Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations

Numéro de l'indicateur RCR79

Identifiant JEMS OSP 1 : GRCR-1791 ; GRCR-1792 et GRCR-1793

par objectif spécifique OSP 2 : GRCR-2791 et GRCR-2792

OSP 3 : GRCR-3791 ; GRCR-3792 et GRCR-3793

Description et précisions

L'indicateur compte le nombre de stratégies ou de plans d'action conjoints élaborés par le projet soutenu et mis en œuvre par les organisations dans l'année suivant l'achèvement du projet. Au moment du reporting de cet indicateur, la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action conjoint ne doit pas être achevé mais effectivement commencé. Les organisations peuvent ou non être des partenaires directs au projet soutenu.

Pour plus de précisions sur le terme de stratégies et de plans d'action, se référer à l'indicateur RCO83.

Unité de mesure

Nombre de stratégies et de plans d'action

Exemples

- Conclusion d'accords transfrontaliers formalisés ;
- coopération entre parcs naturels

Objectifs spécifiques et mesures concernés

OSP1-M1, M2, M3

OSP2-M1, M2

OSP3-M1, M2, M3

Valeurs cibles (2029) 39

Intitulé de l'indicateur Solutions adoptées ou développées par des organisations

Numéro de l'indicateur RCR104

Identifiant JEMS OSP 2 : GRRCR-21041 et GRRCR-21042

par objectif spécifique OSP 3 : GRRCR-31043

Description et précisions

L'indicateur compte le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, développées par les projets soutenus, reprises ou étendues au cours de la mise en œuvre du projet ou dans l'année suivant l'achèvement du projet.

L'organisation adoptant les solutions développées par le projet peut ou non être un partenaire au projet. L'adoption / la mise à l'échelle doit être documentée par les organisations adoptantes dans, par exemple, des stratégies, des plans d'action, etc.

Unité de mesure Nombre de solutions

Exemples

- Utilisation de nouvelles technologies ;
- réalisation d'investissements à portée transfrontalière en lien avec l'approvisionnement en eau ;
- etc.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP2-M1, M2

OSP3-M3

Valeurs cibles (2029) 8



Priorité 2 : Une Grande Région plus sociale dans laquelle le pilier européen des droits sociaux est mis en œuvre sur une base transfrontalière

INDICATEURS DE REALISATION

Intitulé de l'indicateur Participations à des actions communes transfrontières

Numéro de l'indicateur RCO81³

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 6 : GRCO-6813

Description et précisions L'indicateur compte le nombre de participations aux actions conjointes transfrontalières mises en œuvre dans les projets soutenus. Les actions conjointes pourraient inclure, par exemple, des activités d'échange, des visites d'échange, des séminaires, etc.

Les participations se rapportent à des **individus**. L'indicateur ne couvre pas les participations à des réunions internes des partenaires.

Unité de mesure Nombre d'individus

Exemples Des actions communes transfrontalières peuvent être organisées dans les domaines suivants :

- exercices d'urgence conjoints ;
- actions conjointes de prévention sanitaire ;
- formations linguistiques ;
- etc.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP6-M3

Valeurs intermédiaires (2024) 75

Valeurs cibles (2029) 750

³ Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

Intitulé de l'indicateur **Stratégies et plans d'action élaborés conjointement**

Numéro de l'indicateur RCO83

Identifiant JEMS OSP 4 : GRCO-4832
par objectif spécifique OSP 6 : GRCO-6831
OSP 7 : GRCO-7831 ; GRCO-7832 ; GRCO-7833 et GRCO-7834

Description et précisions L'indicateur compte le nombre de stratégies ou de plans d'action communs développés par les projets soutenus :

- une **stratégie** développée conjointement vise à établir une manière ciblée d'atteindre un processus axé sur les objectifs dans un domaine spécifique ;
- un **plan d'action** traduit une stratégie existante élaborée conjointement en actions.

Unité de mesure Nombre de stratégies ou de plans d'action

Exemples Stratégies et plans d'action développés dans les domaines suivants :

- développement de compétences spécifiques dans les entreprises de la Grande Région pour soutenir les secteurs clés de l'économie ainsi que des stratégies d'innovation régionales et les métiers en tension ;
- amélioration de la capacité des systèmes de santé de la Grande Région à répondre aux situations de crises sanitaires ou d'urgences majeures ;
- organisation et renforcement de l'accès à la culture afin de développer un sentiment d'appartenance à un espace transfrontalier commun ;
- identification et promotion touristique conjointe de parcours transfrontaliers entre des sites et éléments culturels communs de la Grande Région ;
- amélioration de la cohérence de l'offre en matière de tourisme de nature ;
- marketing territorial culturel et touristique commun.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP4-M2
OSP6-M1
OSP7-M1, M2, M3, M4

Valeurs intermédiaires (2024) 1

Valeurs cibles (2029) 39

Intitulé de l'indicateur **Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets**

Numéro de l'indicateur RCO84⁴

Identifiant JEMS par objectif spécifique GRCO-6842 et GRCO-6843

Description et précisions La portée d'une action pilote développée conjointement pourrait être de tester des procédures, de nouveaux instruments, outils, expérimentation ou transfert de pratiques.

Pour être comptabilisée dans cet indicateur, l'action pilote doit non seulement être **développée**, mais également **mise en œuvre** au sein du projet. Sa mise en œuvre devrait être finalisée d'ici la fin du projet.

Unité de mesure Nombre d'actions pilotes

Exemples Actions pilotes mises en œuvre dans les domaines suivants :

- mise en œuvre d'un observatoire de la santé transfrontalier ;
- e-Santé, notamment dans les établissements de santé locaux, les établissements médico-sociaux et les hôpitaux ;
- création d'une académie commune de formation bilingue pour les professions infirmières.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP6-M2, M3

Valeurs intermédiaires (2024) 0

Valeurs cibles (2029) 6

⁴ Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

Intitulé de l'indicateur Participations à des actions de formation communes

Numéro de l'indicateur RCO85

Identifiant JEMS OSP 4 : GRCO-4851 et GRCO-4852

par objectif spécifique OSP 5 : GRCO-5852

Description et précisions

L'indicateur compte le nombre de participations à des programmes de formation conjoints. Les participations correspondent au **nombre de participants** ayant commencé la formation. Un programme de formation conjoint implique **l'acquisition de savoir** sur un certain sujet et la formation de participants sur plusieurs sessions. Un événement/réunion/session interne unique où l'information est disséminée à une audience ne doit pas être considéré comme un programme de formation.

Le double comptage des participants à plus d'un programme de formation organisé par le même projet doit être exclu.

Unité de mesure Nombre d'individus

Exemples

Participation à des actions de formation dans les domaines suivants :

- formation linguistique ;
- formation professionnelle initiale et continue permettant l'acquisition des compétences numériques et en lien avec la transition écologique et énergétique ;
- formation ciblant les compétences spécifiques dans les entreprises de la Grande Région ;
- formations transfrontalières numériques.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP4-M1, M2
OSP5-M2

Valeurs intermédiaires (2024) 460

Valeurs cibles (2029) 4 600

Intitulé de l'indicateur Organisations qui coopèrent par-delà les frontières

Numéro de l'indicateur RCO87⁵

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 4 : GRCO-4871
OSP 5 : GRCO-5871 ; GRCO-5872 et GRCO-5873
OSP 6 : GRCO-6871 et GRCO-6872
OSP 7 : GRCO-7871 ; GRCO-7872 ; GRCO-7873 et GRCO-7874

Description et précisions L'indicateur compte les organisations officiellement impliquées dans le projet. Les organisations sont des entités juridiques impliquées dans la mise en œuvre du projet, dont la coopération devrait être basée sur un **accord structuré** entre les participants au projet (décision d'attribution FEDER et ses annexes). Tous les partenaires du projet (chef de file, financier et méthodologique) doivent être comptabilisés.

Unité de mesure Nombre d'organisations

Exemples Organisations coopérant dans le cadre des projets soutenus :
- partenaire chef de file ;
- partenaire financier ;
- partenaire méthodologique.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP4-M1
OSP5-M1, M2, M3
OSP6-M1, M2
OSP7-M1, M2, M3, M4

Valeurs intermédiaires (2024) 39

Valeurs cibles (2029) 424

⁵ Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

Intitulé de l'indicateur Solutions élaborées conjointement**Numéro de l'indicateur** RCO116⁶**Identifiant JEMS** OSP 5 : GRCO-51161 ; GRCO-51162 et GRCO-51163
par objectif spécifique OSP 6 : GRCO-61162 et GRCO-61163
OSP 7 : GRCO-71161 et GRCO-71163**Description et précisions**

L'indicateur compte les solutions développées conjointement et mises en œuvre par les projets soutenus. La portée d'une solution conjointe pourrait être d'identifier une difficulté commune et de la résoudre de manière conjointe.

Chaque projet soutenu a vocation à apporter une réponse, une solution, une piste de résolution. Celle-ci doit être clairement établie au regard d'un état des lieux au démarrage du projet et identifiée comme telle pour être comptabilisée.

Unité de mesure Nombre de solutions**Exemples** Solutions développées dans les domaines suivants :

- mise en place d'outils numériques pour l'acquisition de compétences linguistiques et interculturelles ;
- amélioration de la mobilité transfrontalière des apprenants dans le cadre de la formation professionnelle initiale ;
- mise en place de cursus communs (notamment numériques) entre établissements d'enseignement supérieur et développement d'offres de stages en entreprise ;
- mise en œuvre d'un observatoire de la santé transfrontalier ;
- développement et mise en place de services conjoints spécifiques aux séniors ;
- création d'offres culturelles conjointes pour un large public, en particulier pour les catégories de population éloignées de la culture, afin d'accroître la mobilité transfrontalière du public ;
- mise en place de parcours touristiques ;
- etc.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP5-M1, M2, M3
OSP6-M2, M3
OSP7-M1, M3**Valeurs intermédiaires (2024)** 2**Valeurs cibles (2029)** 40

⁶ Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

Intitulé de l'indicateur Solutions pour surmonter les obstacles juridiques ou administratifs transfrontières recensés

Numéro de l'indicateur RCO117

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 5 : GRCO-51171

Description et précisions L'indicateur compte les solutions identifiées visant à résoudre/atténuer les obstacles juridiques ou administratifs entravant les possibilités de coopération transfrontalière. Les obstacles juridiques ou administratifs se réfèrent aux règles, lois ou procédures administratives qui obstruent la vie quotidienne et le développement des régions frontalières.

Unité de mesure Nombre de solutions

Exemples Solutions développées dans les domaines suivants :

- élaboration de lignes directrices communes pour le financement et la construction des infrastructures éducatives transfrontalières ;
- élaboration de lignes directrices communes pour le fonctionnement quotidien des infrastructures éducatives transfrontalières.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP5-M1

Valeurs intermédiaires (2024) 0

Valeurs cibles (2029) 2

INDICATEURS DE RESULTAT

Intitulé de l'indicateur **Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations**

Numéro de l'indicateur RCR79

Identifiant JEMS OSP 4 : GRCR-4792
par objectif spécifique OSP 6 : GRCR-6791
OSP 7 : GRCR-7791; GRCR-7792; GRCR-7793 et GRCR-7794

Description et précisions L'indicateur compte le nombre de stratégies ou de plans d'action conjoints élaborés par le projet soutenu et mis en œuvre par les organisations dans l'année suivant l'achèvement du projet. Au moment du reporting de cet indicateur, la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action conjoint ne doit pas être achevée mais effectivement commencée. Les organisations peuvent ou non être des partenaires directs au projet soutenu.
Pour plus de précisions sur le terme de stratégies et de plans d'action, se référer à l'indicateur RCO83.

Unité de mesure Nombre de stratégies et de plans d'action

Exemples

- Conclusion d'accords transfrontaliers formalisés ;
- nouveaux accords-cadres visant à améliorer la capacité des systèmes de santé de la Grande Région.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP4-M2
OSP6-M1
OSP7-M1, M2, M3, M4

Valeurs cibles (2029) 24

Intitulé de l'indicateur **Actions de formation communes menées à terme**

Numéro de l'indicateur RCR81

Identifiant JEMS OSP 4 : GRCR-4811 et GRCR-4812

par objectif spécifique OSP 5 : GRCR-5812

Description et précisions L'indicateur compte le nombre de **participants qui terminent des formations** conjointes organisées par des projets soutenus. L'achèvement doit être documenté par un certificat d'achèvement / titre / diplôme de la formation. Le double comptage des participants à plus d'un programme de formation organisé par le même projet doit être exclu.

Unité de mesure Nombre d'individus

Exemples Nombre de participants aux formations présentées sous l'indicateur RCO85.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP4-M1, M2
OSP5-M2

Valeurs cibles (2029) 3 350

Intitulé de l'indicateur **Obstacles juridiques ou administratifs transfrontières, atténués ou levés**

Numéro de l'indicateur RCR82

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 5 : GRCR-5821

Description et précisions L'indicateur compte les solutions identifiées de coopération transfrontalière, visant à résoudre/atténuer les obstacles juridiques ou administratifs.

Unité de mesure Nombre d'obstacles atténués ou levés

Exemples Adoption de conventions binationales ou multinationales en matière de formation.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP5-M1

Valeurs cibles (2029) 1

Intitulé de l'indicateur Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet

Numéro de l'indicateur RCR84

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 6 : GRCR-6842

Description et précisions L'indicateur compte les organisations poursuivant la coopération **pendant au moins un an après l'achèvement** d'un projet. Les organisations sont des entités juridiques impliquées dans la mise en œuvre du projet, et la coopération devrait être basée sur un **accord structuré** entre les participants au projet (décision d'attribution FEDER et ses annexes). Tous les partenaires du projet (chef de file, financier et méthodologique) doivent être comptabilisés.

Unité de mesure Nombre d'organisations

Exemples Organisations coopérant dans le cadre de l'observatoire interrégional de la santé.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP6-M2

Valeurs cibles (2029) 34

Intitulé de l'indicateur Solutions adoptées ou développées par des organisations**Numéro de l'indicateur** RCR104**Identifiant JEMS** OSP 5 : GRCR-51041 et GRCR-51043
par objectif spécifique OSP 6 : GRCR-61042 et GRCR-61043
OSP 7 : GRCR-71041 et GRCR-71043**Description et précisions**

L'indicateur compte le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et sont reprises ou étendues au cours de la mise en œuvre du projet ou dans l'année suivant l'achèvement du projet.

L'organisation adoptant les solutions développées par le projet peut ou non être un partenaire au projet. L'adoption / la mise à l'échelle doit être documentée par les organisations adoptantes, par exemple, des stratégies, des plans d'action, etc.

Unité de mesure Nombre de solutions**Exemples**

Les solutions adoptées peuvent concerner les domaines suivants :

- développement d'offres de stage en entreprise ;
- mise en œuvre d'un observatoire de la santé transfrontalier ;
- partage des compétences et des équipements entre hôpitaux ;
- soutien des programmes de mobilité pour les artistes et les professionnels de la culture de la Grande Région, leur permettant de séjourner sur d'autres versants de l'espace de coopération ;
- mise en place de parcours touristiques.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP5-M1, M3
OSP6-M2, M3
OSP7-M1, M3**Valeurs cibles (2029)** 20



Priorité 3 : Une Grande Région plus proche de ses citoyens, promouvant un développement intégré et durable dans les zones locales transfrontalières

INDICATEURS DE REALISATION

Intitulé de l'indicateur Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré

Numéro de l'indicateur RCO74⁷

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 8 : GRCO-8742

Description et précisions L'indicateur mesure la population résidente comprise dans la stratégie intégrée, dans le cadre de laquelle les projets sont soutenus.

Unité de mesure Nombre d'individus

Exemples La population couverte par des projets dans les zones fonctionnelles retenues est calculée sur les 9 stratégies qui sont susceptibles de bénéficier d'un soutien. La valeur intermédiaire est basée sur les 3 zones fonctionnelles citées dans le Programme de coopération.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP8-M2

Valeurs intermédiaires (2024) 650 000

Valeurs cibles (2029) 1 400 000

⁷ Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

Intitulé de l'indicateur Stratégies et plans d'action élaborés conjointement

Numéro de l'indicateur RCO83

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 8 : GRCO-8742

Description et précisions L'indicateur compte le nombre de stratégies ou de plans d'action communs développés par les projets soutenus :

- une **stratégie** développée conjointement vise à établir une manière ciblée d'atteindre un processus axé sur les objectifs dans un domaine spécifique ;
- un **plan d'action** traduit une stratégie existante élaborée conjointement en actions.

Unité de mesure Nombre de stratégies ou de plans d'action

Exemples Stratégies et plans d'action développés dans les domaines suivants :

- réalisation de diagnostics ciblant les zones fonctionnelles transfrontalières, leurs opportunités et défis de développement, et enjeux sectoriels ;
- organisation de dialogues et démarches participatives avec les parties prenantes d'une ou plusieurs zones fonctionnelles transfrontalières.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP8-M1

Valeurs intermédiaires (2024) 0

Valeurs cibles (2029) 5

Intitulé de l'indicateur **Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets**

Numéro de l'indicateur RCO84⁸

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 8 : GRCO-8842

Description et précisions La portée d'une action pilote développée conjointement pourrait être de tester des procédures, de nouveaux instruments, outils, expérimentation ou transfert de pratiques.

Pour être comptabilisée dans cet indicateur, l'action pilote doit non seulement être **développée**, mais également **mise en œuvre** au sein du projet. Sa mise en œuvre devrait être finalisée d'ici la fin du projet.

Unité de mesure Nombre d'actions pilotes

Exemples Actions pilotes mises en œuvre par les structures de coopération pour le développement intégré des zones fonctionnelles.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP8-M2

Valeurs intermédiaires (2024) 6

Valeurs cibles (2029) 16

⁸ Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

Intitulé de l'indicateur Organisations qui coopèrent par-delà les frontières

Numéro de l'indicateur RCO87⁹

Identifiant JEMS par objectif spécifique GRCO-8871 et GRCO-8873

Description et précisions L'indicateur compte les organisations officiellement impliquées dans le projet. Les organisations sont des entités juridiques impliquées dans la mise en œuvre du projet, et la coopération devrait être basée sur un **accord structuré** entre les participants au projet (décision d'attribution FEDER et ses annexes). Tous les partenaires du projet (chef de file, financier et méthodologique) doivent être comptabilisés.

Unité de mesure Nombre d'organisations

Exemples Les organisations comptabilisées par cet indicateur sont :

- organisations impliquées dès l'élaboration des stratégies de développement intégré, notamment pour leur diagnostic ;
- organisations impliquées dans les projets de capitalisation entre les initiatives transfrontalières.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP8-M1, M3

Valeurs intermédiaires (2024) 75

Valeurs cibles (2029) 170

⁹ Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

Intitulé de l'indicateur Solutions élaborées conjointement**Numéro de l'indicateur** RCO116**Identifiant JEMS par objectif spécifique** OSP 8 : GRCO-81162 et GRCO-81163

Description et précisions

L'indicateur compte les solutions développées conjointement et mises en œuvre par les projets soutenus. La portée d'une solution conjointe pourrait être d'identifier une difficulté commune et de la résoudre de manière conjointe.

Chaque projet soutenu a vocation à apporter une réponse, une solution, une piste de résolution. Celle-ci doit être clairement établie au regard d'un état des lieux au démarrage du projet et identifiée comme telle pour être comptabilisée.

Unité de mesure Nombre de solutions

Exemples

- Solutions aux actions pilotes développées par les structures de coopération pour le développement intégré des zones fonctionnelles ;
- solutions visant à renforcer la gouvernance multiniveau et la coordination intersectorielle.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP8-M2, M3**Valeurs intermédiaires (2024)** 12**Valeurs cibles (2029)** 32

INDICATEURS DE RESULTAT

Intitulé de l'indicateur Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations

Numéro de l'indicateur RCR79

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 8 : GR CR-8791

Description et précisions L'indicateur compte le nombre de stratégies ou de plans d'action conjoints élaborés par le projet soutenu, et mis en œuvre par les organisations dans l'année suivant l'achèvement du projet. Au moment du reporting de cet indicateur, la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action conjoint ne doit pas être achevée mais effectivement commencée. Les organisations peuvent ou non être des partenaires directs au projet soutenu.

Pour plus de précisions sur le terme de stratégies et de plans d'action, se référer à l'indicateur RCO83.

Unité de mesure Nombre de stratégies et de plans d'action

Exemples Adoption des nouvelles stratégies de développement territorial intégré.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP8-M1

Valeurs cibles (2029) 5

Intitulé de l'indicateur	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
Numéro de l'indicateur	RCR84
Identifiant JEMS par objectif spécifique	OSP 8 : GRCR-8841
Description et précisions	L'indicateur compte les organisations poursuivant la coopération pendant au moins un an après l'achèvement d'un projet. Les organisations sont des entités juridiques impliquées dans la mise en œuvre du projet, et la coopération devrait être basée sur un accord structuré entre les participants au projet (décision d'attribution FEDER et ses annexes). Tous les partenaires du projet (chef de file, financier et méthodologique) doivent être comptabilisés.
Unité de mesure	Nombre d'organisations
Exemples	Organisations composant les structures portant les zones fonctionnelles.
Objectifs spécifiques et mesures concernés	OSP8-M1
Valeurs cibles (2029)	40

Intitulé de l'indicateur Solutions adoptées ou développées par des organisations

Numéro de l'indicateur RCR104

**Identifiant JEMS
par objectif spécifique** OSP 8 : GRCR-81042 et GRCR-81043

Description et précisions L'indicateur compte le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et sont reprises ou étendues au cours de la mise en œuvre du projet, ou dans l'année suivant l'achèvement du projet.

L'organisation adoptant les solutions développées par le projet peut ou non, être un partenaire au projet. L'adoption / la mise à l'échelle doit être documentée par les organisations adoptantes dans, par exemple, des stratégies, des plans d'action, etc.

Unité de mesure Nombre de solutions

Exemples Adoption des solutions présentées dans le cadre de l'indicateur RCO116.

**Objectifs spécifiques
et mesures concernés** OSP8-M2, M3

Valeurs cibles (2029) 32



Priorité 4 : Une Grande Région qui améliore la gestion de la coopération transfrontalière et encourage les échanges interculturels entre les citoyens

INDICATEURS DE REALISATION

Intitulé de l'indicateur Participations à des actions communes transfrontières

Numéro de l'indicateur RCO81¹⁰

Identifiant JEMS OPS 9 : GRCO-9811 et GRCO-9812
par objectif spécifique OSP 10 : GRCO-10811

Description et précisions L'indicateur compte le nombre de participations aux actions conjointes transfrontalières mises en œuvre dans les projets soutenus. Les actions conjointes pourraient inclure, par exemple, des activités d'échange, des visites d'échange, des séminaires, etc.
Les participations se rapportent à des **individus**. L'indicateur ne couvre pas les participations à des réunions de projet internes des partenaires.

Unité de mesure Nombre d'individus

Exemples Des actions communes transfrontalières peuvent être organisées dans les domaines suivants :

- actions d'information, de formation et d'échanges sur les instruments mobilisables dans les contextes transfrontaliers, en vue de renforcer les capacités dans le domaine de la coopération juridique et administrative ;
- la coordination des services de mobilité, le développement de l'offre transfrontalière de transports en commun et la mise en œuvre d'une tarification transfrontalière (billettique) ;
- actions développées dans le cadre de petits projets ;
- etc.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP9-M1, M2
OSP10-M1

Valeurs intermédiaires (2024) 560

Valeurs cibles (2029) 5 600

¹⁰ Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

Intitulé de l'indicateur Stratégies et plans d'action élaborés conjointement

Numéro de l'indicateur RCO83

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 11 : GRCO-11831 ; GRCO-11832 et GRCO-11833

Description et précisions L'indicateur compte le nombre de stratégies ou de plans d'action communs développés par les projets soutenus :

- une **stratégie** développée conjointement vise à établir une manière ciblée d'atteindre un processus axé sur les objectifs dans un domaine spécifique ;
- un **plan d'action** traduit une stratégie existante élaborée conjointement en actions.

Unité de mesure Nombre de stratégies ou de plans d'action

Exemples Stratégies et plans d'action développés dans les domaines suivants :

- mise en œuvre du SDT-GR et sensibilisation des jeunes habitants à l'importance de ces enjeux, et à l'utilité du SDT-GR pour y répondre ;
- contribution au renforcement des échanges sur la spécialisation économique, les flux de personnes et de marchandises entre pôles urbains ;
- mise en réseau des instituts de recherche et laboratoires, des organismes impliqués dans les transferts d'innovation et de technologie.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP11-M1, M2, M3

Valeurs intermédiaires (2024) 2

Valeurs cibles (2029) 13

Intitulé de l'indicateur Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets

Numéro de l'indicateur RCO84

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 11 : GRCO-11841

Description et précisions La portée d'une action pilote développée conjointement pourrait être de tester des procédures, de nouveaux instruments, outils, expérimentation ou transfert de pratiques.
Pour être comptabilisée dans cet indicateur, l'action pilote doit non seulement être **développée**, mais également **mise en œuvre** au sein du projet. Sa mise en œuvre devrait être finalisée d'ici la fin du projet.

Unité de mesure Nombre d'actions pilotes

Exemples Actions pilotes mises en œuvre dans les domaines suivants :

- mise en place d'organes transfrontaliers associés à l'un des axes de la vision prospective du SDT-GR, ou à l'une des sous-thématiques de ces axes ;
- création de plateformes numériques de partage de connaissances associées à l'une des catégories de territoires de la GR figurant dans le SDTGR.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP11-M1

Valeurs intermédiaires (2024) 0

Valeurs cibles (2029) 8

Intitulé de l'indicateur Organisations qui coopèrent par-delà les frontières**Numéro de l'indicateur** RCO87¹¹**Identifiant JEMS** OSP 10 : GRCO-10871
par objectif spécifique OSP 11 : GRCO-11871 ; GRCO-11872 et GRCO-11873**Description et précisions** L'indicateur compte les organisations officiellement impliquées dans le projet. Les organisations sont des entités juridiques impliquées dans la mise en œuvre du projet, et la coopération devrait être basée sur un **accord structuré** entre les participants au projet (décision d'attribution FEDER et ses annexes). Tous les partenaires du projet (chef de file, financier et méthodologique) doivent être comptabilisés.**Unité de mesure** Nombre d'organisations**Exemples** Organisations coopérant dans le cadre des projets et des petits projets soutenus :

- partenaire chef de file ;
- partenaire financier ;
- partenaire méthodologique.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP10-M1
OSP11-M1, M2, M3**Valeurs intermédiaires (2024)** 28**Valeurs cibles (2029)** 280

¹¹ Cet indicateur de réalisation n'est lié à aucun indicateur de résultat dans JEMS. Vous devez également sélectionner un autre indicateur de réalisation pour faire le lien avec l'indicateur de résultat.

Intitulé de l'indicateur Manifestations publiques transfrontières organisées conjointement

Numéro de l'indicateur RCO115

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 10 : GRCO101151

Description et précisions L'indicateur compte le nombre d'évènements publics transfrontaliers organisés conjointement. Une manifestation transfrontalière conjointe est considérée comme telle si des participants d'au moins deux pays de la zone du programme sont impliqués dans son organisation.

Unité de mesure Nombre de manifestations

Exemples Evènements organisés dans le cadre des petits projets soutenus par le programme dans les domaines suivants : sport, bilinguisme/trilinguisme, éducation, tourisme et patrimoine culturel, coopération face au changement climatique au niveau des citoyens.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP10-M1

Valeurs intermédiaires (2024) 8

Valeurs cibles (2029) 80

Intitulé de l'indicateur Solutions élaborées conjointement**Numéro de l'indicateur** RCO116**Identifiant JEMS
par objectif spécifique** OSP 11 : GRCO111163**Description et
précisions**

L'indicateur compte les solutions développées conjointement et mises en œuvre par les projets soutenus. La portée d'une solution conjointe pourrait être d'identifier une difficulté commune et de la résoudre de manière conjointe.

Chaque projet soutenu a vocation à apporter une réponse, une solution, une piste de résolution. Celle-ci doit être clairement établie au regard d'un état des lieux au démarrage du projet et identifiée comme telle pour être comptabilisée.

Unité de mesure Nombre de solutions**Exemples**

Solutions pour la mise en réseau des :

- organismes apportant un soutien à l'entrepreneuriat, aux PME, au développement économique et à l'innovation ;
- établissements d'enseignement supérieur et de formation ;
- acteurs de l'inclusion sociale, du monde sportif et associatif ;
- etc.

**Objectifs spécifiques
et mesures concernés** OSP11-M3**Valeurs intermédiaires
(2024)** 0**Valeurs cibles (2029)** 5

Intitulé de l'indicateur Solutions pour surmonter les obstacles juridiques ou administratifs transfrontières recensés

Numéro de l'indicateur RCO117

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 9 : GRCO-91171 et GRCO-91172

Description et précisions L'indicateur compte les solutions identifiées visant à résoudre/atténuer les obstacles juridiques ou administratifs entravant les possibilités de coopération transfrontalière. Les obstacles juridiques ou administratifs se réfèrent aux règles, lois ou procédures administratives qui sont sources d'obstacles à la vie quotidienne et le développement des régions frontalières éligibles.

Unité de mesure Nombre de solutions

Exemples Solutions développées dans les domaines suivants :

- conception, établissement ou fonctionnement de structures de conseil apportant un soutien à des acteurs institutionnels, économiques et/ou associatifs ou aux habitants de la Grande Région ;
- organisation de formations relatives à des instruments mobilisables dans le contexte transfrontalier ;
- actions communes transfrontalières relatives au traitement des obstacles juridiques et administratifs sectoriels ;
- etc.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP9-M1, M2

Valeurs intermédiaires (2024) 1

Valeurs cibles (2029) 18

INDICATEURS DE RESULTAT

Intitulé de l'indicateur **Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations**

Numéro de l'indicateur RCR79

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 11 : GRCR-11791 ; GRCR-11792 et GRCR-11793

Description et précisions L'indicateur compte le nombre de stratégies ou de plans d'action conjoints élaborés par le projet soutenu et mis en œuvre par les organisations dans l'année suivant l'achèvement du projet. Au moment du reporting de cet indicateur, la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action conjoint ne doit pas être achevé mais effectivement commencé. Les organisations peuvent ou non être des participants directs au projet soutenu.
Pour plus de précisions sur le terme de stratégies et de plans d'action, se référer à l'indicateur RCO83.

Unité de mesure Nombre de stratégies et de plans d'action

Exemples Conclusion d'accords transfrontaliers formalisés.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP11-M1, M2, M3

Valeurs cibles (2029) 9

Intitulé de l'indicateur Obstacles juridiques ou administratifs transfrontières, atténués ou levés

Numéro de l'indicateur RCR82

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 9 : GRRC-9821 et GRRC-9822

Description et précisions L'indicateur compte les solutions identifiées de coopération transfrontalière visant à résoudre/atténuer les obstacles juridiques ou administratifs.

Unité de mesure Nombre d'obstacles atténués ou levés

Exemples Adoption de conventions binationales ou multinationales en matière de coopération énergétique, d'aide médicale d'urgence, etc.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP9-M1, M2

Valeurs cibles (2029) 11

Intitulé de l'indicateur Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet avec ou sans accord formalisé (petits projets)

Numéro de l'indicateur RCR-S1

Identifiant JEMS par objectif spécifique OSP 10 : GRCR-10S11

Description et précisions L'indicateur spécifique au programme RCR S1, proche de l'indicateur RCR84, comptabilise la poursuite de la coopération après la fin d'un **petit projet** si elle satisfait à une ou plusieurs des trois conditions suivantes :

- adoption d'un accord formalisé de poursuite de la coopération entre partenaires de plusieurs versants après la fin du petit projet ;
- organisation de rencontres ou d'échanges réguliers ou récurrents entre partenaires de plusieurs versants après la fin du petit projet ;
- engagement pris par des partenaires de plusieurs versants à organiser des rencontres ou échanges réguliers ou récurrents après la fin du petit projet.

L'accord formalisé et les rencontres ne portent pas nécessairement sur la thématique ou les objectifs du petit projet. Les rencontres peuvent être virtuelles ou en présentiel.

Unité de mesure Nombre d'obstacles atténués ou levés

Exemples

- organisation conjointe de rencontres citoyennes à la suite du petit projet ;
- réalisation commune de supports médiatiques à la suite du petit projet ;
- organisation conjointe d'évènements sportifs à la suite du petit projet ;
- etc.

Objectifs spécifiques et mesures concernés OSP10-M1

Valeurs cibles (2029) 75

6. Annexes

Les tableaux ci-dessous reprennent par priorité, l'ensemble des RCO et RCR utilisés du programme Interreg Grande Région 2021-2027. Ces derniers figurent également dans le programme de coopération.

Priorité 1 - Une Grande Région plus verte - Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
1	1(1)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	1	10
1	1(1)	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets	Nombre	1	10
1	1(2)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	1	10
1	1(2)	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets	Nombre	1	10
1	1(3)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	2	17
1	1(3)	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets	Nombre	1	15
1	1(3)	RCO85	Participations à des actions de formation communes	Nombre	60	500
1	2(1)	RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	Nombre	100	1 000
1	2(1)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	0	15
1	2(1)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	0	14
1	2 (2)	RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	Nombre	75	750
1	2 (2)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	0	5
1	2 (2)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	0	5
1	3 (1)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	1	9
1	3 (1)	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte des projets	Nombre	1	12
1	3 (1)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	1	4
1	3 (2)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	0	3
1	3 (2)	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets	Nombre	0	5
1	3 (2)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	0	3
1	3 (3)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	0	6
1	3 (3)	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets	Nombre	0	6
1	3 (3)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	0	2

Priorité 1 - Une Grande Région plus verte - Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source des données	Remarques
1	1(1)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		5		
1	1(2)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		7		
1	1(3)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		9		
1	2(1)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		5		
1	2(1)	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	Nombre	0		5		
1	2(2)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		3		
1	2(2)	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	Nombre	0		2		
1	3(1)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		6		
1	3(2)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		2		
1	3(3)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		2		
1	3(3)	RCR104	Solutions adoptées ou développées	Nombre	0		1		

Priorité 2 - Une Grande Région plus sociale - Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
2	4 (1)	RCO85	Participations à des actions de formation communes	Nombre	200	2 000
2	4 (1)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	8	80
2	4 (2)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	0	3
2	4 (2)	RCO85	Participations à des actions de formation communes	Nombre	60	600
2	5 (1)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	0	5
2	5 (1)	RCO117	Solutions pour surmonter les obstacles juridiques ou administratifs transfrontières recensés	Nombre	0	2
2	5 (1)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	3	30
2	5 (2)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	0	4
2	5 (2)	RCO85	Participants à des actions de formation communes	Nombre	200	2 000
2	5 (2)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	3	30
2	5 (3)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	1	8
2	5 (3)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	3	30
2	6 (1)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	0	6
2	6 (1)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	5	50
2	6 (2)	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets	Nombre	0	1
2	6 (2)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	0	1
2	6 (2)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	0	34
2	6 (3)	RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	Nombre	75	750
2	6 (3)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	1	10
2	6 (3)	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets	Nombre	0	5
2	7 (1)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	0	6
2	7 (1)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	0	6
2	7 (1)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	5	50
2	7 (2)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	0	7
2	7 (2)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	5	50
2	7 (3)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	1	12
2	7 (3)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	0	6
2	7 (3)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	2	20
2	7 (4)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	0	5
2	7 (4)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	5	50

Priorité 2 – Une Grande Région plus sociale - Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source des données	Remarques
2	4(1)	RCR81	Actions de formation communes menées à terme	Nombre	0		1 200		
2	4(2)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		2		
2	4(2)	RCR81	Actions de formation communes menées à terme	Nombre	0		450		
2	5 (1)	RCR104	Solutions adoptées par des organisations	Nombre	0		2		
2	5 (1)	RCR82	Obstacles juridiques ou administratifs transfrontières, atténués ou levés	Nombre	0		1		
2	5(2)	RCR81	Actions de formation communes menées à terme	Nombre	0		1700		
2	5(3)	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	Nombre	0		5		
2	6(1)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		3		
2	6(2)	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	Nombre	0		1		
2	6(2)	RCR84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet	Nombre	0		34		
2	6(3)	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	Nombre	0		6		
2	7(1)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		3		
2	7(1)	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	Nombre	0		2		
2	7(2)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		5		
2	7(3)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		8		
2	7(3)	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	Nombre	0		4		
2	7(4)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		3		

Priorité 3 – Une Grande Région plus proche des citoyens - Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
3	8 (1)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	0	5
3	8 (1)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	50	100
3	8 (2)	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets	Nombre	6	16
3	8 (2)	RCO74	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Nombre	650 000	1 400 000
3	8 (2)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	6	16
3	8 (3)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	6	16
3	8 (3)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	25	70

Priorité 3 – Une Grande Région plus proche des citoyens - Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source des données	Remarques
3	8 (1)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		5		
3	8 (1)	RCR84	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet	Nombre	0		40		
3	8(2)	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	Nombre	0		16		
3	8(3)	RCR104	Solutions adoptées ou développées par des organisations	Nombre	0		16		

Priorité 4 - Une meilleure gouvernance de la coopération transfrontalière dans la Grande Région - Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
4	11 (1)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	1	4
4	11 (1)	RCO84	Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets	Nombre	0	8
4	11 (1)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	3	30
4	11 (2)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	1	6
4	11 (2)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	10	60
4	11 (3)	RCO116	Solutions élaborées conjointement	Nombre	0	5
4	11 (3)	RCO83	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nombre	0	3
4	11 (3)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	0	40
4	9 (1)	RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	Nombre	30	300
4	9 (1)	RCO117	Solutions pour surmonter les obstacles juridiques ou administratifs transfrontières recensés	Nombre	0	8
4	9 (2)	RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	Nombre	30	300
4	9 (2)	RCO117	Solutions pour surmonter les obstacles juridiques ou administratifs transfrontières recensés	Nombre	1	10
4	10(1)	RCO87	Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	Nombre	15	150
4	10 (1)	RCO81	Participations à des actions communes transfrontières	Nombre	500	5 000
4	10 (1)	RCO115	Manifestations publiques transfrontières organisées conjointement	Nombre	8	80

Priorité 4 - Une meilleure gouvernance de la coopération transfrontalière dans la Grande Région - Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source des données	Remarques
4	11 (1)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		3		
4	11 (2)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		3		
4	11 (3)	RCR79	Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations	Nombre	0		3		
4	9 (1)	RCR82	Obstacles juridiques ou administratifs transfrontaliers atténués ou levés	Nombre	0		6		
4	9 (2)	RCR82	Obstacles juridiques ou administratifs transfrontaliers atténués ou levés	Nombre	0		5		
4	10(1)	RCR-S1	Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet avec ou sans accord formalisé	Nombre	0		75		